



Tableau 2008 relatif aux coûts du dispositif

le 20 juin 2008

Type de Contrat	Coût pour la structure d'accueil (en 2008)					Prise en charge financière par l'Acsé (en 2008)					
	Indemnité du volontaire Montant de l'indemnité	Protection Sociale		Organisation du SCV** Formation Encadrement	Indemnité du volontaire	Protection sociale	Formation civique	Tutorat	Total		
		Détail	Global								
Volontariat Associatif *	656,20 € net	Assurance Maladie	70 € / mois	Annuel : 1931,49 € Moyenne mensuelle : 160,96 €	75 €	100 €	590 €	155 €	75 €	100 €	920 €
		ATMP	74,49 € / an								
		Assurance Vieillesse	84,75 € / mois								
Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité	656,20 € net	Assurance Maladie***	295,02 € / an	Annuel : 369,51€	75 €	100 €	590 €	-	75 €	100 €	765 €
		ATMP	74,49 € / an								
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	8,44 € / heure soit 950,90 € brut/ mois	Exonération des cotisations "employeur"		-	75 €	-	0 €****	-	75 €	-	75 €

* RAPPEL : la commission paritaire AGIRC-ARRCO a décidé de soumettre à cotisation de retraite complémentaire la totalité de l'indemnité versée.

Le taux de cotisation dépend de la convention collective de la structure. Cette cotisation est à la charge de la structure.

** Coût minimum moyen par jeune et par mois

*** Les cotisations vieillesse sont directement prises en charge par le Fonds de Solidarité Vieillesse

**** 856 € sont pris en charge par la DGEFP